



DATE DE LA REUNION : 4 juillet 2022

OBJET DE LA REUNION : Présentation de l'état des lieux et de l'étude de la ressource en eau sur le bassin versant Brévenne Turdine

RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS

PERSONNES PRESENTES :

- Bernard BEGUET, Association Terre de Liens,
- Robin BELLON, Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône,
- Betty CACHOT et Camille GARCIA, Syndicat de rivières Brévenne Turdine,
- Nadia CARLUER, Institut National de Recherche pour l'Agriculture et l'Environnement,
- Jean-Michel CELLIER, Association Bien Vivre en Popey,
- Gaëlle CHARME, Syndicat de l'Ouest Lyonnais,
- Bernard CHAVEROT, Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais,
- Aline DUPONT, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,
- Richard DUPRE, Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Tarare,
- Nathalie ESTIENNE, commune de Vindry-sur-Turdine,
- Bertrand GONIN, commune d'Eveux
- Pascal GOUTTENOIRE et Nicolas LAURENT, Chambre d'Agriculture du Rhône,
- Alain LAGARDE, Fédération de Pêche du Rhône,
- Robert LHOMME, Association Eau Bien Commun, Collectif Quicury,
- Thierry MANCEAU, Association La Ruche de l'Écologie,
- Franck OGEARD, Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Bessenay,
- Raymond REVELLIN-CLERC, Commune de Sain-Bel,
- Mathieu RONZE, Communauté de communes du Pays de l'Arbresle,
- Philippe THIBAUD, commune de Saint-Germain-Nuelles,
- Raymond VALOIS, Groupement de Recherche active des Associations du Patrimoine du Pays de l'Arbresle
- Michel VENET, Communauté de communes des Monts du Lyonnais,

Présentation

La vidéo de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse « Ça chauffe, partageons l'eau ! » est projetée pour introduire l'étude de la ressource en eau sur le bassin versant Brévenne Turdine, et son partage entre les différents usages. Lien de la vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=9_HPUCg8Dyc

Le diaporama ayant servi de support à la présentation est joint en annexe du présent compte-rendu.

Il présente le dispositif général d'élaboration du plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) et la place de l'étude de la ressource en eau du territoire dans cette démarche (voir diapositive 2 et 4). La méthodologie de l'étude est présentée. Elle comporte 3 grandes parties (voir diapositive 3) :

- Le bilan des prélèvements actuels ;
- L'estimation des besoins en eau des milieux aquatiques ;
- L'étude de l'hydrologie influencée par les activités humaines (hydrologie mesurable actuellement) et de l'hydrologie non-influencée (hydrologie théorique si elle était strictement « naturelle »).

Échanges entre les participants

État des lieux des prélèvements (diapositives 6 à 10)

Les prélèvements agricoles, au sens des volumes pompés, différents des volumes remplissant les retenues, sont peu connus. Pourtant, l'installation d'un compteur sur tout dispositif de pompage, directement dans le cours d'eau ou dans une retenue, est une obligation réglementaire. Les retenues aux normes sont équipées. Certaines peuvent même servir de site de référence avec l'accord du propriétaire. Il n'existe cependant pas, à ce jour, de moyen de centraliser ces données, comme la télérelève par exemple.

Les volumes retenus puis restitués par les zones humides sont très difficiles à estimer car il s'agit de phénomènes très diffus. Cependant, les actions de préservation des milieux humides font partie du panel de solutions pour l'adaptation aux événements climatiques extrêmes (sécheresses, inondations, etc.).

Les volumes consommés à partir des puits privés peuvent être estimés à partir de la consommation moyenne d'une famille : 90 m³/foyer/an. Ce chiffre a grandement baissé depuis plusieurs années grâce aux économies d'eau familiales, comme la robinetterie et les gestes économes : 120 à 90 m³/foyer/an. Bien que les ressources souterraines en eau soient faibles sur le territoire, il existe de nombreux puits dans toutes les communes.

Pour les volumes d'eau potable consommés par commune, il est souligné que les gros consommateurs (entreprises et industries) faussent la moyenne commune de la consommation en m³/personne/an. La plupart des communes du bassin versant se trouvent cependant en dessous de la moyenne nationale de 55 m³/personne/an.

Problématique des retenues collinaires (diapositive 11)

Le remplissage des piscines en période estivale pose question. Le parallèle avec le stockage de l'eau dans les retenues agricoles et la différence de traitement de ces deux usages dans la réglementation est soulignée. De la même façon, les bassins de rétention et/ou récupération des maisons individuelles peuvent avoir un impact sur la disponibilité de l'eau durant la période sèche. L'exemple de l'Espagne est cité : en hiver, il tombe en moyenne 400 mm de précipitations et 350 mm sont stockés d'une manière ou d'une autre.

Concernant les piscines, il est souligné l'incohérence de donner une autorisation d'urbanisme pour la construire s'il n'y a pas d'autorisation de la remplir par la suite. De plus, il y a peu de moyens de contrôle pour vérifier que les particuliers respectent l'interdiction de remplissage.

Concernant les retenues collinaires, le principal problème est le nombre d'ouvrages qui ne servent pas, ou seulement pour un usage de loisirs. En effet, les retenues sont majoritairement individuelles, avec une capacité moyenne de 5 000 à 6 000 m³ environ. Rétrocéder ces stockages d'eau pourrait permettre à de nouveaux exploitants de s'installer. Une incitation financière sur la mise aux normes des retenues contre un droit d'eau a été expérimentée sur un petit secteur de Bessenay. L'un des freins est la perte de capacité de la retenue à cause du débit réservé ou d'autres aspects techniques comme la cote de l'ouverture de l'évacuateur de crues. Une piste pour compenser cette perte de volumes pourrait être de curer systématiquement les retenues, car vu l'ancienneté des ouvrages, ils sont très envasés.

D'une manière générale, la question des retenues collinaires est politique. Le Département du Rhône, par l'intermédiaire du Syndicat Mixte d'Hydraulique Agricole du Rhône (SMHAR), a financé des retenues et des réseaux collectifs d'irrigation. Cependant, les plans d'eau et les parcelles desservies par les réseaux perdent leur destination agricole. Une forme de clause reste à trouver pour assurer la continuité de l'usage agricole.

Les propositions pour le futur PGRE (diapositive 16)

Les bassins de rétention se situent plutôt dans des zones imperméabilisées, notamment les zones d'activités. Une idée d'action peut être la récupération des eaux de toitures chez les entreprises et les industriels. Cependant, cette action n'est pas financée par l'Agence de l'eau avec le programme actuel. En effet, les substitutions sont financées lorsque le prélèvement du départ se fait dans une ressource en tension. Les entreprises et les industriels du bassin versant font majoritairement usage de l'eau potable des réseaux venant de la Saône (nappe de l'Azergues) ou du Rhône. Ces dernières ne sont pas considérées comme des ressources en tension à l'heure actuelle.

Une solution pour les usages domestiques serait d'avoir un réseau pour l'eau potable et un pour les eaux grises, utilisé pour tous les usages domestiques qui ne nécessitent pas d'eau potable. Cela permettrait un moindre coût de traitement de ces eaux. Ce coût s'avère néanmoins dérisoire en proportion des milliards d'euros qui seraient nécessaires pour déployer un autre réseau parallèle. La priorité pour les syndicats d'eau potable est de réduire les fuites et assurer la gestion patrimoniale des réseaux. Certaines conduites ont plus de 80 ans. 1% de renouvellement par an n'est déjà pas suffisant face à l'ampleur de la tâche. À titre d'information, l'indice linéaire de perte pour l'ensemble du réseau des Monts du Lyonnais est d'environ 4 000 m³/jour.

Plusieurs points clés de la problématique des retenues collinaires ont été abordés. Vu la configuration des ressources et des usages sur le bassin versant (voir le schéma diapositive 17), les efforts du plan de gestion devront se concentrer sur l'agriculture, à la fois pour répondre aux besoins, et pour actionner le levier le plus efficace contre le déficit quantitatif. La remobilisation des retenues existantes devrait se faire en parallèle de changements de modèles agricoles, afin de réduire la dépendance à l'irrigation et être plus cohérent avec les ressources du territoire. Beaucoup d'exploitants ont déjà commencé à engager cette réflexion : sélection variétale, essais avec des semences africaines, etc. De plus, le travail sur la remobilisation des retenues devra être concerté et soutenu politiquement, car il n'est pas concevable pour les exploitants en demande d'eau d'aller porter les négociations auprès d'autres agriculteurs. Cette méthode serait source de beaucoup trop de tensions localement pour être acceptable par la profession agricole. L'accompagnement des projets de retenues collinaires par le Syndicat de Rivières sera conditionné à l'ambition environnementale des projets, en particulier dans le cas d'une création d'ouvrage.

La logique du PGRE repose sur le fait d'adapter les usages aux ressources locales, et non l'inverse. Il est souligné que l'eau du Rhône est indispensable au secteur de l'énergie pour le refroidissement des centrales nucléaires et pour le fonctionnement des barrages hydroélectriques. Il ne sera pas possible d'importer l'eau du Rhône *ad vitam aeternam* pour compléter les ressources locales.

Auteur du compte-rendu : CG
Date de rédaction : 18/07/22